Biologistes

L’augmentation régulière du nombre d’actes de biologie médicale pèse encore trop sur le budget de la Sécurité sociale. Compte tenu de l’augmentation du volume de ces examens en 2014 (+2,9 %) et des prévisions de l’Assurance-maladie pour 2015 (+3,1 %), une nouvelle baisse des tarifs va être appliquée entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2016, pour un montant global de 62,8 millions d’euros.

Cette baisse que permet de rester dans le cadre de l’enveloppe prévue par l’accord triennal de 2013, est moins forte que celle attendue, qui aurait dû être de 90 millions d’euros si l’augmentation des volumes avait conservé le même rythme que les années précédentes.

Outre la maîtrise des dépenses en biologie médicale, d’autres sujets devraient également être discutés entre les syndicats et la CNAM, comme le rééquilibrage de la nomenclature pour mieux coller à la réalité des coûts, la prévention, ou encore la signature d’un accord de télétransmission des feuilles de soins électroniques et une amélioration des outils de télétransmission (ADR et SCOR).

© 2014 Les Echos Publishing